

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-trois le neuf Février, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, QUIRINY Monique, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean Rémy, Gisèle VIALLES, BAGNATI Sylvain, REY Philippe, Caroline Nadal

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Martine Delreux a donné procuration à Monique Quiriny

Votants : (13)

Secrétaire de séance : GABAUDE Chantal

**2023-03 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION HERAULT
ENERGIE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX CHEMIN DE LA BEGUDE**

M le Maire expose au Conseil Municipal l'estimation sommaire des travaux qui sont à réaliser pour répondre aux besoins liés à l'enfouissement des réseaux chemin de la Bégude.

- Enveloppe financière totale de l'opération sous maîtrise d'ouvrage
Hérault Energie = 72800 EUROS TTC
(Électricité = 39000 + éclairage = 16000 + télécommunication = 17800)
+ prestations liées aux études = 7800 euros
- Financement maximum par Hérault Energie = 45900,00 euros
- Part communale = 26900.00 EUROS + 7800.00 de frais d'études

VU le courrier du 6 Janvier reçu de la Direction Travaux et Réseaux Hérault Energies précisant les modalités des travaux,

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le fait d'engager

AUTORISE M le Maire à signer les actes dont la convention correspondant à cette procédure,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
susdits.

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de PUIMISSON' (Municipality of Puimisson). The stamp features a central emblem with a tree and a sun. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp. The text 'Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.' and 'Le Maire' is printed to the left of the stamp.